



# GUIDE D'INFORMATION SIDEP

(Système d'information national de dépistage populationnel)

## Prise en charge des informations « Autotest » dans SI-DEP

pour une présentation globale de SI-DEP, retrouvez le guide général disponible dans l'espace documentaire dédié, à l'adresse suivante :  
<https://frama.link/GUIDE-SIDEP>

Version V1.1 du 26/04/2021

⇒ **Code campagne**

Destinataires : Laboratoires

# SOMMAIRE

- 1. Contexte, objectifs et principe général p.3
- 2. En pratique p.4
- 3. Codes campagnes : rappel de nomenclature p.5

# 1. Contexte, objectifs et principe général

Conformément au MINSANTE n°2021\_54 du 12 avril 2021, une stratégie de déploiement des autotests sur prélèvement nasal est mise en œuvre sur le territoire national.

## **Celui-ci précise la conduite à tenir selon le résultat de l'autotest :**

- en cas de résultat négatif : maintien des mesures barrières ;
- en cas de résultat positif :
  - ✓ s'isoler immédiatement et renforcer les mesures barrières ;
  - ✓ **confirmer sans délai ce résultat par un test RT-PCR ;**
  - ✓ prévenir ses contacts sans attendre le résultat de ce test de confirmation pour qu'ils s'isolent également.

## 2. En pratique

Lorsqu'une RT-PCR est effectuée suite à un résultat d'autotest positif, le fait que cet autotest soit à l'origine de l'analyse doit être identifié dans SI-DEP.

Pour ce faire, **un code campagne** dédié à l'identification des RT-PCR consécutives à des autotests doit être renseigné. Il s'agit du code suivant :

**DGS-AT-000000**

Ce code est national et n'a donc pas vocation à être incrémenté (les 6 zéros restent inchangés). Il doit être renseigné dans le champ « code campagne » prévu par le cadre d'interopérabilité SI-DEP.

Ce code campagne repose sur l'intégration dans le référentiel existant d'un nouveau trigramme (« DGS ») et d'un nouveau bigramme national (« AT »).

Cette modalité de collecte est applicable à partir du **lundi 26 avril 2021**.

## 3. Codes campagnes : rappel de nomenclature

Vous trouverez ci-dessous, pour rappel, la constitution des codes campagnes dans SI-DEP :

- 1) Trigramme « national » DGS ou « régional » en caractères alphabétiques majuscules (ex : IDF, ARA, ... ) ;
- 2) Bigramme du type « national » ou « régional » de campagne, sur deux caractères alphabétiques majuscules :
  - (i) A\* à W\* réservés à des valeurs définies et maintenues par la DGS/CCS au niveau national, en lien avec les ARS.  
Les jeux de valeurs nationaux suivants doivent être utilisés :

Code	Type d'opération à caractère national
AE	Aéroport
AT	Patient testé par autotest
EH	EHPAD
EN	Ecole, collège, lycée
JE	Etablissement d'accueil du jeune enfant (les crèches)
MS	Etablissement social ou médico-social (hors EHPAD)
SA	Etablissement de Santé
UN	Université / établissement d'enseignement supérieur
UR	Service d'accueil des urgences (SAU)

- (ii) X\*, Y\* et Z\* réservés à des campagnes locales sans nécessité d'identification au niveau national ;

- 3) Numéro de campagne, sur six chiffres, libre d'utilisation par les ARS.

Un même numéro peut être utilisé pour des campagnes ponctuelles ou des opérations semi-pérennes (ex: barnum quotidien dans un aéroport : ARA-AE-000003 sera la troisième campagne « Aéroport » en Auvergne Rhône-Alpes).